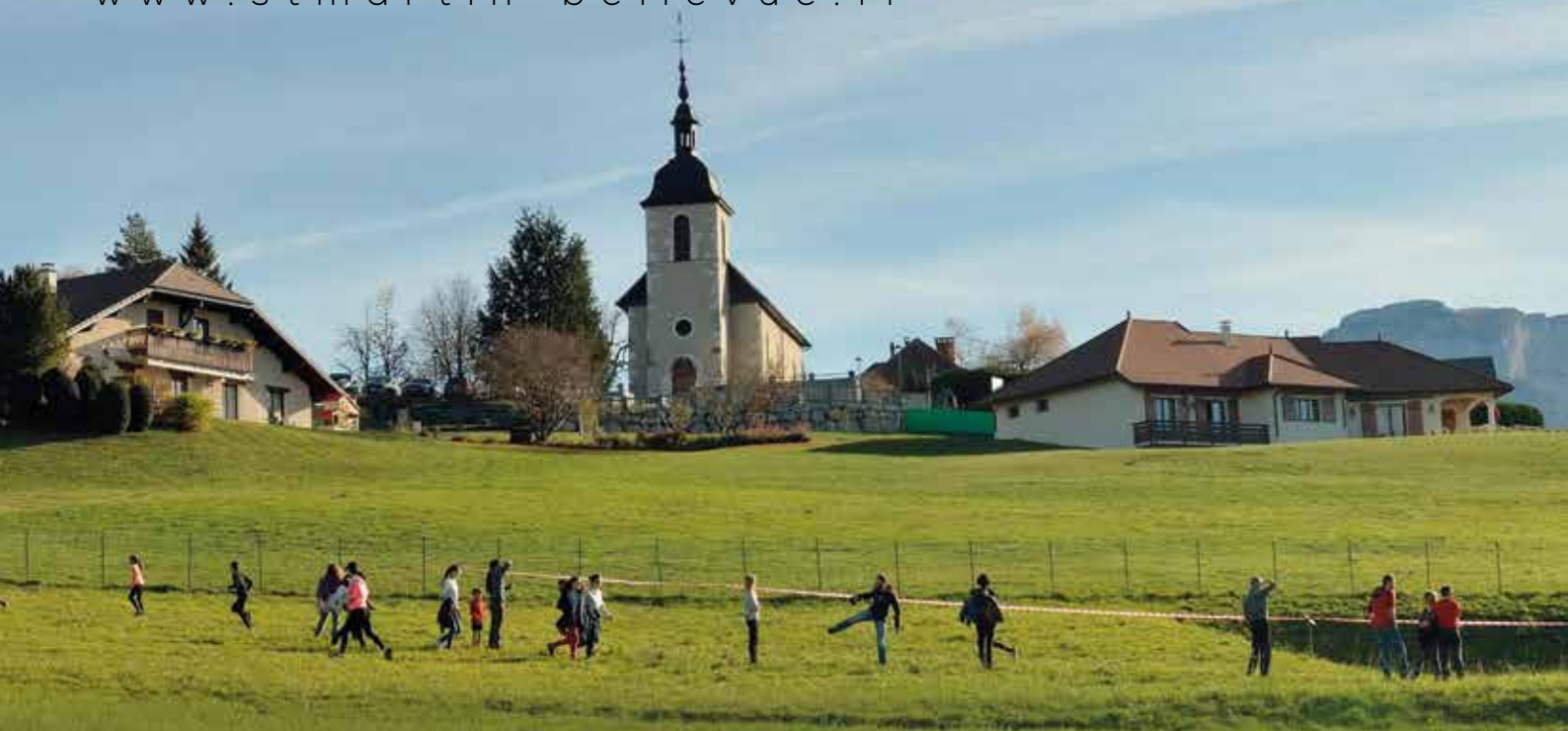

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2016

N°39

www.stmartin-bellevue.fr



ata
ts vital
em-vindo
onavinuta
welkom
vitajte
bienvenue
komo mai
selamat
valkommen
welcom
arvi pa
malon
ut



TURBO FONTE®

Cheminées & poêles
fours à pain et barbecue

CHEMINÉES DA COSTA
Tél : 04 50 32 75 24
www.annecy.turbofonte.com

58 route des Sauts. Z.A de Mercier
74370 SAINT MARTIN BELLEVUE



Aménagements Paysagers :

- Terrasse bois, composite et pierre naturelle
- Dallage, pavage
- Murêt, clôture
- Terrassement paysager
- Bassin

Espaces Verts :

- Plantation, engazonnement
- Tonte, taille, élagage



www.ribiollet-paysage.fr

52 Route des Chappaliers - 74370 St Martin Bellevue
Mobile : 06 08 25 19 59

LE MOT DU MAIRE

CHRISTIAN ROPHILLE



Resteront à la charge des communes :

- L'urbanisme
- La voirie, le déneigement et la gestion des bâtiments publics.
- Les procédures d'appels d'offres et mises en concurrence pour les achats et investissements.
- L'enfance - jeunesse (crèches / accueil périscolaire / centres de loisirs...)
- Les Finances
- L'Etat civil / le cimetière.
- L'animation et les associations.

La loi a imposé pour les communes incluses dans ce schéma de donner, par délibération, un avis avant le 06 décembre 2015.

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet de la Haute Savoie propose un schéma de fusion des cinq « Etablissements Publics de Coopération Intercommunale » (EPCI), que sont, les communautés de communes du « Pays d'Alby », « Rive Gauche du Lac d'Annecy », « Tournette », le « Pays de Fillière » et la communauté d'agglomération d'Annecy. Ce périmètre regroupe 44 communes fortes d'une population d'environ 190 000 habitants.

Les compétences obligatoires et optionnelles que doit gérer cette nouvelle entité comprennent :

- Le développement économique et touristique.
- L'aménagement du territoire et la politique du logement.
- L'environnement avec en particulier la gestion de l'eau et des déchets.
- Les transports et infrastructures.
- La solidarité et l'action sociale pour les personnes âgées.

Le conseil municipal de Saint-Martin-Bellevue, par 16 voix pour, 2 abstentions et une voix contre s'est en majorité prononcé favorablement lors de sa séance publique du 23 novembre 2015. Après le vote des 44 communes, Monsieur le Préfet publiera par arrêté le schéma définitif de ce que sera la future agglomération d'Annecy. Les élus des collectivités concernées auront à mettre en place pour le 1^{er} janvier 2017, les dispositions nécessaires au fonctionnement des compétences obligatoires.

D'éventuelles compétences optionnelles pourraient être ajoutées au cours des négociations, telles par exemple la défense incendie et secours aux personnes, les équipements sportifs, etc...

La question de la représentativité au sein de la nouvelle assemblée se pose aux élus du Pays de Fillière.

7 communes : Nâves Parmelan, Villaz, Les Ollières, Avierno, Thorens-Glières, Evires et Saint-Martin-Bellevue souhaitent travailler sur l'éventualité d'une union qui ferait la force du bassin de vie et porterait au mieux les intérêts de nos territoires. Cet éventuel regroupement, fort de 13 000 habitants, assurerait un, voire deux postes à la gouvernance de la future grande agglomération, lieu où se prennent des décisions impactant le quotidien de chacun. Par 15 voix pour, et 4 contre, le conseil municipal s'est là aussi prononcé favorablement et s'engage à étudier un tel projet. A l'issue du travail mené à 7, les conseils municipaux auront à se prononcer sur l'opportunité de cette fusion avant le 30 mars 2016.

Pour nos communes, la réforme mise en place par le gouvernement remet en cause un mode de fonctionnement historique, hérité de la révolution. Pour faire les choix les plus judicieux et agir pour ne pas subir dans le seul intérêt des habitants de Saint-Martin-Bellevue, un débat avec le plus grand nombre s'impose.

A l'avancée des discussions et négociations, des réunions d'informations et d'échanges seront organisées. L'impact des décisions prises dans les mois à venir se répercutera sur plusieurs décennies. Aussi, plus que jamais, cette nouvelle page d'histoire doit être partagée et écrite par tous dans un esprit citoyen.

Christian Rophille



SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL 2016



LE MOT DU MAIRE	P 03
SOMMAIRE	P 04
LES EVÈNEMENTS 2016	P 05
COMMISSION URBANISME	P 06 - 07
COMMISSION TRAVAUX	P 08 - 09
COMMISSION ENVIRONNEMENT	P 12 - 15
C.C.P.F.	P 16 - 17
COMMISSION COMMUNICATION	P 18 - 19
COMMISSION VIE SCOLAIRE	P 20 - 21
COMMISSION VIE SOCIALE	P 22
LES ASSOCIATIONS	P 24 - 33
INFORMATIONS	P 34 - 39

Commune de Saint-Martin-Bellevue - Bulletin municipal n°39 - Janvier 2016
Imprimé en France sur papier recyclé - Encres végétales à 1200 exemplaires
Création : agence 100watt - 04 50 57 42 17
Direction de la publication : Christian Rophille
Crédit photos : mairie, association « Club-photos » et Serge Bocquet, photographe référent de la commune.
Les membres de la commission « communication » remercient tous les annonceurs qui par leur publicité ont contribué à la parution du bulletin annuel.

LES ÉVÈNEMENTS

2016



Samedi 12 Mars	Fête du Judo organisée par « St-Martin DOJO »
Samedi 19 Mars	Loto organisé par « Les Petits Ecoliers »
Dimanche 10 Avril	Vide Grenier organisé par « St-Martin Loisirs »
Samedi 28 mai	Soirée Chansons organisée par « Vis ta voix »
Vendredi 17 Juin	Conférence organisée par la société d'histoire du Pays de Fillière
Samedi 25 Juin	Fête de la St-Jean organisée par « St-Martin Loisirs »
Dimanche 28 Août	Fête Villageoise organisée par le « Comité des fêtes »
Samedi 3 Septembre	Inscription activités « Familles Rurales »
Dimanche 25 Septembre	Vide Grenier organisé par « St-Martin Loisirs »
Samedi 8 Octobre	Marché d'automne organisé par « Les Petits Ecoliers »
Samedi 19 Novembre	Soirée repas organisée par « Les Petits Ecoliers »
Vendredi 25, Samedi 26 et Dimanche 27 Novembre	Festival de théâtre organisé par les « Tintam'Arts »
Vendredi 2 Décembre	Téléthon
Dimanche 4 Décembre	Bourse aux jouets organisée par « St-Martin Loisirs »
Samedi 31 Décembre	Réveillon de la St-Sylvestre organisé par le « Comité des Fêtes »

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU/ex POS) PROCHE DU DÉNOUEMENT...

Notre actuel document d'urbanisme, Plan d'Occupation des Sols (POS), en cours de révision doit être mis en conformité avec les directives du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du bassin annécien d'ici le 1^{er} janvier 2017, faute de quoi, les différentes demandes de constructions nouvelles seraient soumises à la très restrictive commission des sites conduite par les services de l'Etat.

Ce dossier atteint sa phase terminale au niveau de la réflexion. Une réunion publique sera organisée à la salle polyvalente de Saint-Martin-Bellevue le 13 janvier à 19h30, pour présenter le nouveau zonage qui deviendra alors le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

de l'Etat auront à s'exprimer quant à la légalité du futur document, sera engagée. Parallèlement une enquête publique se tiendra en début d'année pour recueillir l'avis du public.

Les terrains destinés à la construction ont été positionnés par rapport aux directives du SCOT, qui fixent l'augmentation de la population de

Saint-Martin-Bellevue à 450 nouveaux habitants d'ici l'horizon 2030.

Deux pôles où sont situés équipements et services, à savoir Mercier et les Diacquenods sont tenus de recevoir 90% des nouvelles habitations, avec une consommation moyenne de terrain de 250 m² par logement.

Les objectifs affichés du SCOT sont de limiter l'étalement urbain au bénéfice des espaces naturels, en Haute-Savoie.

Le visage de notre commune va inévitablement évoluer vers plus de constructions collectives, la période du « tout pavillonnaire » étant révolue dans notre département.

Cette évolution devra là encore se faire dans la concertation pour dessiner le visage de Saint-Martin-Bellevue de demain.



TABLEAU DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉES EN MAIRIE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 NOVEMBRE 2015

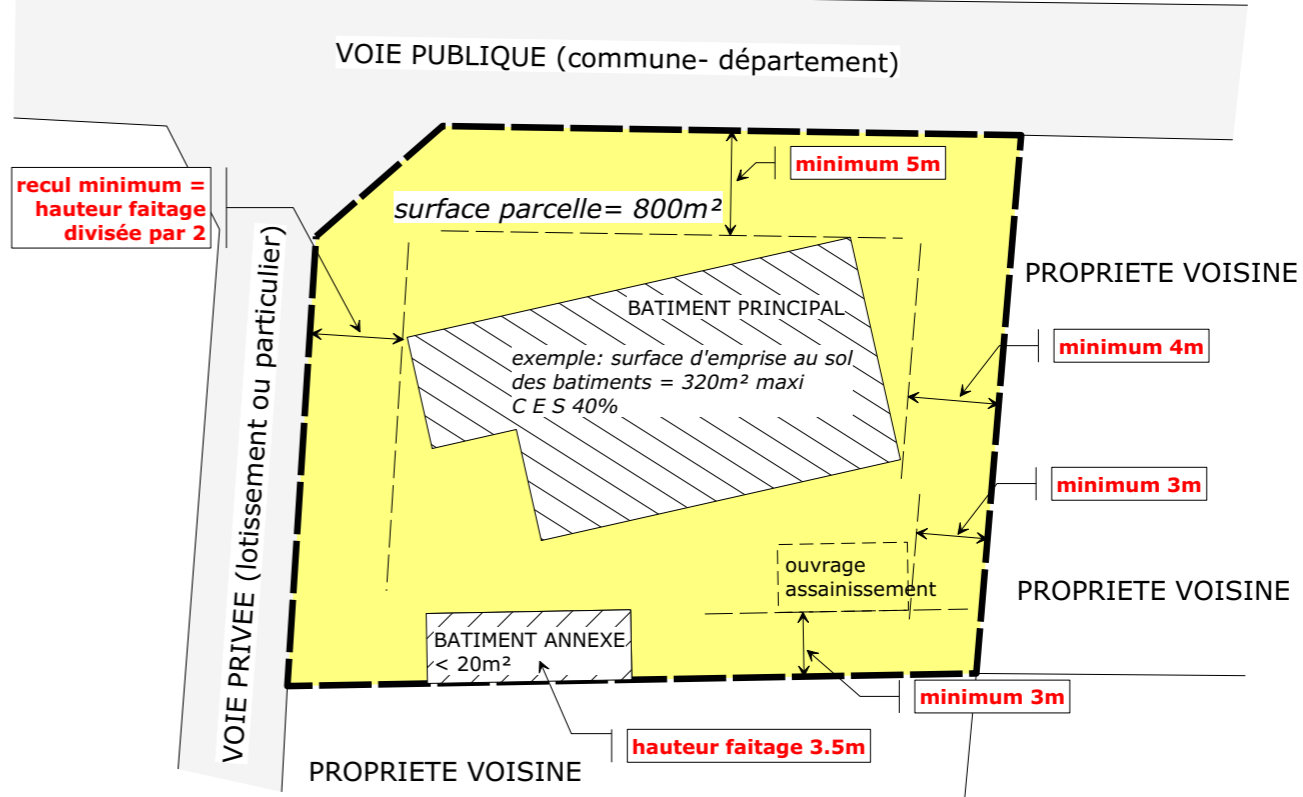
Pour information : Le POS (Plan d'Occupation des Sols) actuel est en cours de révision, il deviendra PLU (Plan Local d'Urbanisme) au premier semestre 2016. Les surfaces à construire vont être modifiées, le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) sera supprimé, il n'y aura plus que le CES (Coefficient d'Emprise au Sol).

Un exemple concret : Ancien COS : surfaces RDC + étages (supprimé). Nouveau CES : Surfaces de la maison au sol. En tenant compte dorénavant du retrait des limites de propriété, du retrait des limites de voie, de la hauteur, de la surface pour l'assainissement individuel, des places de stationnement. L'ensemble définira la surface d'une parcelle à construire.

Permis de construire	
Golf practice	1
Maison	23
Maison jumelée	1
Modification	5
Collectif	3
Garage	1
Négatif	1
Extension	3
Bâtiment agricole	1
Démolition	1
Déclaration préalable pour divers travaux	51
Certificats d'Urbanisme	63
Permis d'Aménager	8



CONDITION GENERALE : RESPECT DU COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL (CES) DE LA ZONE CONSTRUCTIBLE CONCERNEE par exemple : sur ce terrain de 800m², avec un CES de 40% : la surface totale d'emprise au sol des bâtiments (principal + annexes) ne doit pas dépasser 320m².



Ces Stylos sont fabriqués dans notre usine près d'Annecy, en Haute-Savoie



AUTOROUTE A41N PROJET D'ÉLARGISSEMENT

Nous vous avons tenu informés de l'évolution du dossier dans les derniers bulletins.

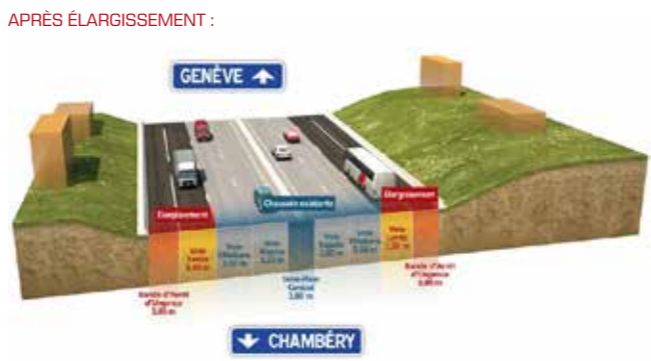
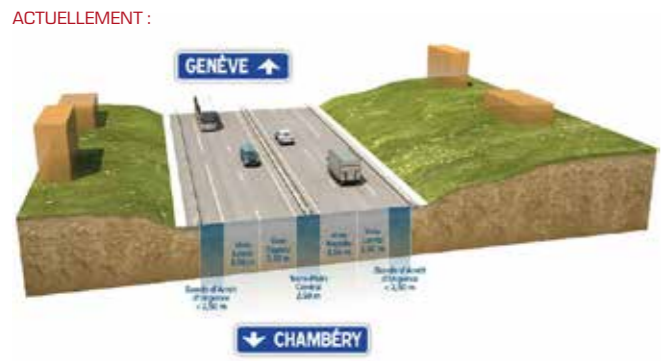
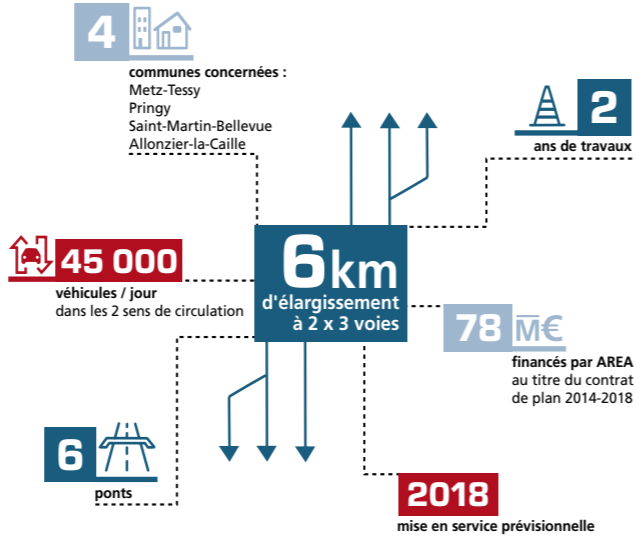
L'AREA doit reprendre contact avec les riverains en vue d'aménager les terrains au bord de l'autoroute pour y atténuer les nuisances sonores par mise en place de merlons ou de protections anti-bruit. Le conseil municipal a entériné la décision de mandater un bureau d'études spécialisé afin de mener une étude acoustique indépendante.

Par ailleurs, en réponse à un courrier du maire, Christian Rophille, la Ministre de l'écologie, Madame Ségolène Royale a souhaité qu'en parallèle aux travaux d'élargissement de l'autoroute, rendus nécessaires par une augmentation du trafic de + 50% entre 2008 et 2013, une étude globale des déplacements à l'échelle de l'agglomération annécienne soit menée afin d'analyser les échanges entre le réseau viarie local et le réseau autoroutier.

Ce sera peut-être l'occasion de remettre en service la gare de Saint-Martin-Bellevue, à 7 minutes seulement d'Annecy !

Sécurité routière - information :

À partir du 4 janvier 2016, la vitesse sur l'autoroute A41 entre la barrière de péage de SAINT-MARTIN-BELLEVUE et l'échangeur d'ANNECY-SUD sera limitée à 110 km/h.



VOIRIE

Le chantier le plus médiatique, l'aménagement du carrefour de Mercier, est arrivé à son terme fin septembre, au grand soulagement des usagers qui bien souvent se sont trouvés contraints dans leurs déplacements quotidiens. Cette réalisation représente la 1^{ère} tranche de la déviation de la RD 1203, prévue pour éviter le goulot d'étranglement devant la boulangerie et améliorer la sécurité des accès. Après discussion avec les représentants du Conseil Départemental, principal financeur de cet investissement, il apparaît que la 2^{ème} tranche pourrait être engagée en 2017, l'année 2016 étant consacrée à la phase administrative préalable à ce type d'opérations.

Aux Diacquenods, le carrefour dit la Croix Blanche, théâtre de plusieurs accidents liés aux vitesses excessives, a également été sécurisé par l'exécution d'un plateau dénivelé et de trottoirs.

Ces travaux ont permis la mise aux normes de l'arrêt de cars de la ligne régulière Annecy / Genève, très utilisée, en particulier par les élèves des différents établissements d'enseignement.



Le point d'apport volontaire de déchets a été restructuré et complété par des conteneurs de tri sélectif, ceci afin de soulager celui du secteur commercial de la Croix d'Or souvent saturé.

Le carrefour entre la RD 1203, la route de la Fillière et des Borbas, a été modifié pour renforcer la sécurité de l'accès aux transports scolaires, dans un secteur fortement urbanisé.

nombreuses... « Inutiles », « trop peu nombreux, trop hauts, trop bas, pas devant chez moi, pourquoi pas devant chez moi » dites avec gentillesse ou agressivité.

Il est important de rappeler, face à la cacophonie des réactions diamétralement opposées, qu'il n'y a pas d'improvisation en la matière, et que

Seuls sont traités les points dits d'intérêt général, comme les intersections de routes, les abords d'arrêts de cars ou les points de conflits en général.

Ces dénivellations présentent une gêne pour le déneigement, les agriculteurs, les transports en commun et sont redoutées des services de secours qui voient leur temps de trajets allongés de plusieurs minutes.



Pour ces raisons il n'est pas envisageable de placer un « dos d'âne » devant chaque entrée de maison, la vocation première d'une route étant d'abord de permettre la circulation des biens et des personnes.

« Pour bien vivre ensemble la route, un vieux sage m'a rappelé certaines règles simples de bon sens telles que :

- Je circule devant chez les autres comme je souhaite qu'on le fasse devant chez moi.
- J'explique à mes enfants que la route est dangereuse, qu'elle n'est pas un terrain de jeu et je leur inculque les bons comportements à suivre.
- Je signale mes manœuvres et suis prudent lorsque je m'engage sur une voie publique ou que je la quitte. »

D'autres points dangereux dans le hameau des Chappaliers et route du Mont près du Chef-Lieu ont été équipés de ralentisseurs.

des règles sont établies, inspirées de la jurisprudence des tribunaux suite à des accidents où des ralentisseurs étaient mis en cause.

Ces « exhaussements de bitume » n'ont pas laissé indifférents bon nombre de citoyens, dont les réactions ont été

Les systèmes de ce type sont prohibés dans les secteurs trop pentus, au-delà de 5%, ou à proximité d'un virage.

A méditer...





Respecter la législation ? Ceccon répond.



**Commerce
aménagé,
clientèle
fidélisée !**

04 50 57 11 56
contact@ceccon-btp.fr

CECCON BTP
Constructeur d'Avenir

DELEVINE - Août 2015

GIRAUDON

TRAVAUX PUBLICS

Depuis 6 Générations !

Travaux routiers



Travaux délicats



Travaux d'enrochements



Travaux de particuliers



www.giraudon-tp.com

GIRAUDON Travaux Publics - Pont de Presles - 74290 Menthon St Bernard - 04 50 60 15 35

PUCCIO SARL
ÉLECTRICITÉ

**ELECTRICITE
GENERALE
ELECTROMECHANIQUE**

Bâtiment - Industrie
Aérothermie
Domotique

851, route de Gorgy - 74370 St MARTIN BELLEVUE
Tél./Fax: 04 50 46 87 89

CHAPPAZ TP

Charvonnex

Terrassements - Enrochements - Voiries
Réseaux divers - Assainissement individuel et collectif
Tél. : 04 50 60 30 46 - Fax : 04 50 60 80 86 - julienchappaz-tp@orange.fr

SABA
Société d'Autocars du Bassin Annécien

Tel. 04 50 51 38 09 / Fax. 04 50 51 76 62
Email. autocarsaba@wanadoo.fr

Voyages Organisés Pour Groupes
Location de cars avec chauffeur

Seynod
74 600

Carrefour contact

273, route Impériale - 74370 Saint-Martin-Bellevue
Tél. 04 50 45 85 88 - Fax 04 50 45 90 30



Depuis 1932

Baravaglio S.A.R.L.

- Peinture extérieure et intérieure
- Revêtements sols et murs
- Plâterie - Cloisons - Doublages
- Ravalement de façades - Isolation extérieure



BUREAUX :

Z.A. des Césardes
32 rue Gustave Eiffel
74600 SEYNOD

04 50 67 45 75

Fax 04 50 57 86 58

baravaglio@baravagliopeinture.fr

OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE

CETTE ANNÉE A VU CONCRÈTEMENT L'ENGAGEMENT DE LA MAIRIE DANS LA DÉMARCHE « 0 PESTICIDE »



Il faut savoir que si nous sommes les seuls en pays de Fillière, le mouvement est largement suivi au niveau national. Plus près de nous, Annecy et Argonay sont des communes pilotes en la matière.

Les employés communaux n'ont pas utilisé de pesticides, le désherbage s'est fait manuellement ou plus tard avec une solution à base de vinaigre. Même si leur tâche a été facilitée par la canicule et l'effet retard des pesticides répandus auparavant, le premier bilan montre une très nette augmentation du temps de travail.

Votre avis nous intéresse : n'hésitez pas à nous le soumettre ainsi que vos éventuels retours d'expérience, par courrier ou par mail.

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
Délégation Haute-Savoie
84, route du Viéran - 74370 PRINGY
Christine GUR, chargée de mission biodiversité
christine.gur@frapna.org - frapna-zeropesticide.fr

La réflexion qui est menée au sein de la commission est de connaître le niveau d'exigence de la qualité visuelle de notre environnement immédiat :

- Peut-on laisser des « coins-nature » prospérer sur la commune ?
- Quelles sont les herbes que l'on dit « mauvaises » ?
- Quel est l'espacement « tolérable » des tontes ?
- Quelle est la hauteur des coupes ?
- Quid des bâches de protection ?
- Comment aménager les lieux publics de commémoration ?
- Quels sont les espaces prioritaires ?
- Quels travaux engager pour optimiser le temps de travail des employés en respectant la charte « 0 Pesticide », sans pour autant que ce soit un gouffre financier ?
- Comment sensibiliser les enfants, les habitants ?
- Comment engager leur participation ?



En résumé : Notre commune, nous la voulons comment ?

CHEMINS RURAUX

Comme vous le savez, une réflexion a été engagée par la commission environnement de la commune pour élaborer un projet de cheminement qui s'organise :

- D'une part en lien avec les territoires des communes voisines et leurs chemins existants et à venir.
- D'autre part autour de quelques sites emblématiques tels que le chef-lieu, l'étang de la Lèche (en cours de classement Espace Naturel Sensible auprès du département), les bords de la Fillière (qui font l'objet d'un projet de cheminement piéton), le PDIPR du Viéran (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) qui passe au pied du hameau de Gorgy....

création de boucles ludiques, accessibles au plus grand nombre et libres d'accès. Un projet de maillage du territoire a été réalisé. C'est un projet de longue haleine qui se développera au fil des années.

Pour l'heure, un cabinet de géomètre a été mandaté mi-2015 pour commencer les relevés en vue d'une réhabilitation du cheminement existant entre le pont Napoléon aux Diacquenods et l'Etang de la Lèche.

Des accords avec certains propriétaires ont d'ores et déjà été conclus. Cet itinéraire permettra de relier les deux espaces naturels sensibles du secteur et raccordera les cheminements de notre commune à ceux de Pringy.



Les élus ont cherché avant tout la continuité entre les territoires, dans un souci de cohérence d'itinéraire et la

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

La loi oblige les propriétaires riverains d'un cours d'eau d'en assurer l'entretien régulier sur leur propriété, en respectant le milieu aquatique, sans en modifier ni la largeur ni la profondeur.

Par ailleurs selon le principe de solidarité amont/aval régi par le code civil, nul ne peut entraver ou modifier l'écoulement naturel d'un cours d'eau de quelque manière que ce soit sous peine de sanctions.



L'ETANG DE LA LÈCHE

UN SITE CONVOITÉ PARTOUTS LES PUBLICS

L'objectif poursuivi ici par la Commune, en partenariat avec la Conseil Départemental, la FRAPNA (Fédération régionale de protection de la nature), et la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est de mettre l'accent sur l'attractivité de ce site naturel en offrant aux visiteurs des sorties d'une grande richesse et surtout à la portée de tous, l'accès est prévu pour les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, la mairie s'est engagée dans une démarche de classement en espace naturel sensible (ENS) du site. Des préconisations de gestion ont été données par ASTER. (Conservatoire départemental d'espaces naturels).

microfaune, insectes... Des ateliers ont jalonné le parcours pour le rendre encore plus ludique.

L'étang de la Lèche très prisé par les classes maternelles.

En effet du 22 mai au 16 juin ce n'est pas moins de 34 classes dont celle de Saint-Martin-Bellevue qui auront fréquenté ce site exceptionnel à la recherche d'un abri pour « Verdurette », une grenouille fort sympathique !



Un premier chantier d'aménagement de lieux de ponte pour les batraciens a été réalisé le 26 novembre en partenariat avec le Lycée agricole de Poisy.

**L'étang de la Lèche en nocturne !
Le 8 mai 2015.**

La sortie inscrite au programme des Animations Nature du Conseil Départemental, de la FRAPNA et de la LPO a permis d'observer les vols de chauve-souris, d'écouter les rapaces nocturnes, sonder les eaux troubles à la recherche de grenouilles et autres batraciens.

**Les mystères de l'étang,
le 19 septembre 2015.**

Deux heures et demie pour faire le tour de l'étang alors qu'il faut compter habituellement 15 minutes !

La visite s'est faite à la vitesse d'un escargot et c'est tant mieux pour les petits curieux qui s'émerveillaient à la vue des traces et autres indices laissés par les habitants du lieu : mammifères, oiseaux,

Dans le cadre des activités organisées par l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) avec l'aide des conseillères pédagogiques, Mesdames Desgeorges et Vaudaux, des animateurs de la FRAPNA et de leur enseignant, les élèves des écoles maternelles des secteurs du Genevois et du Parmelan ont participé à



un grand jeu autour de l'étang de la Lèche. Dans le cadre de la formation continue l'inspection académique propose aux enseignants pour cette année scolaire 2015-2016 : « Découverte d'un milieu naturel et approche de la diversité biologique pour le cycle 1 (maternelle) qui aura lieu à l'étang de la Lèche ».

Information de dernière minute.

L'étang va accueillir la journée nationale de la Nature le 21/05, le dossier est en cours d'élaboration auprès de la Frapna et des associations locales de protection de l'environnement. Une animation grand public sera mise en place avec la restitution du travail fait par la classe de CM2 de l'école élémentaire, des ateliers de découverte, le tout dans une ambiance festive.



TAILLE DES HAIES

Clore sa maison avec une haie permet de se cacher des regards indiscrets.

Mais il faut savoir que la taille des haies est une obligation légale :

- Votre haie ne doit pas empiéter sur le domaine public : trottoirs et chaussées.
- Elle peut s'avérer dangereuse lorsqu'elle se charge de neige en hiver, fragilisant les arbres et arbustes qui risquent de tomber en blessant les passants.

Un conseil, si vous n'avez pas encore délimité votre terrain, optez pour une

haie vive. En choisissant les bonnes essences vous allez créer une haie qui deviendra un vrai refuge pour les auxiliaires du jardin et favorisera la biodiversité.

Il faut cependant être en conformité avec le règlement d'urbanisme quant au recul par rapport aux limites selon la hauteur des végétaux : recul de 0,50 m si la haie ou les arbres respectent une hauteur de 2 m maximum, sinon, recul à 2 mètres de la limite.



DÉCHETS VERTS

Pour information, vos déchets verts doivent être apportés en déchèterie (voir horaires sur le site Internet ou bulletin intermédiaire de septembre).

Il est interdit de les déposer dans la nature : fossés, bois, ruisseaux, champs...

Il est interdit de les brûler : article 84 du RSD (Règlement Sanitaire Départemental). Pour plus de renseignements voir le site : www.legifrance.gouv.fr

Il va de soi que les plantes invasives ci-dessous ne doivent jamais être mélangées aux déchets verts :

Renouée du Japon : issue des jardins elle a envahi tout le département, elle figure sur la liste des 100 espèces invasives les plus préoccupantes.

La Balsamine de l'Himalaya : une espèce importée qui a trouvé en Haute-Savoie un terrain favorable et prolifère, remplaçant complètement la flore locale.

Buddleia ou arbres aux papillons : contrairement à la flore locale, le buddleia n'offre pas de protection suffisante contre l'érosion des berges et prend la place des espèces autochtones dont le nectar des fleurs nourrissait beaucoup plus de papillons.

L'ambrosie : une plante hautement allergisante, dont l'impact sur les dépenses de santé en Rhône-Alpes est considérable.

Le solidage : il colonise friches et remblais mais aussi de nombreuses zones humides. La berce du Caucase ou grande berce : elle présente une toxicité photosensibilisante.



Ambrosie

Pour tout renseignement contacter :
 Anne-Gaëlle Contin, chargée de mission environnement
 FRAPNA Haute-Savoie.
Annegaelle.contin@frapna.org
 tel. 04 50 67 16 16
 Texte complet dans la revue « Nature et patrimoine » n°46 juin 2015
 Disponible en mairie

DÉCLARATION DES RUCHES



Il est obligatoire de déclarer en mairie ses ruches, chaque année.

dont la varroase, maladie spécifique à l'insecte.

Leur recensement et leur localisation permet en cas d'alerte de lutter contre les problèmes sanitaires des abeilles,

Il faut savoir également que les subventions allouées aux apiculteurs dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers.

Pour toute déclaration, rendez-vous sur le lien suivant : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr



CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES



La commune peut s'enorgueillir de la participation constante de ses habitants à ce concours, tant au niveau quantitatif que qualitatif. C'est toujours un plaisir de se promener et d'observer la richesse des façades, balcons et jardins, mis en valeur par une profusion de couleurs éclatantes et de variétés florales.

Pour 2016, la commission environnement, en charge du fleurissement, a quelque peu modifié son cahier des charges afin de rétablir l'équilibre entre les différentes catégories. Ainsi,

- Les deux catégories sous l'appellation « fermes en activités » et « commerces – hôtels restaurants » seront fusionnées en une seule intitulée « commerces, fermes, hôtels, restaurants en activité ».
- Une nouvelle catégorie « Aménagements paysagers » sera créée avec pour objectif de mettre l'accent sur la mise en valeur d'espaces paysagers aménagés et entretenus, sans pour autant qu'ils soient nécessairement très fleuris. La décoration, la mise en scène, ainsi que le soin apporté à l'ensemble feront partie des éléments à apprécier par le jury.

MAISONS AVEC JARDIN

- 1^{er} PECCOUX Guy - 950, route des Diacquenods
- 2^{ème} CLERC Louis - 167, route des Molliats
- 3^{ème} CHAPPAZ Didier - 113, route des Borbas
- 4^{ème} FILLION Hubert - 80, route des Borbas
- 5^{ème} BONAVENTURE Patrick - 197, route des Molliats

BALCONS OU TERRASSES FLEURIS

- 1^{er} ROSSET Gilbert - 112, route des Borbas
- 2^{ème} DUCROT Hervé - 39, chemin de la Pelouse
- 3^{ème} AVOLA Luigi - 57, route de la Fillière
- 4^{ème} PECCOUX Christine - 1 208, route des Diacquenods
- 5^{ème} SCISCENTI Antonio - 144, route de la Frétallaz

FENÊTRES, MURS, MURETS, ROCAILLES

- 1^{er} FRUTTAZ Daniel - 433, route du Gros Chêne
- 2^{ème} PELTIER René - 127, route des Borbas
- 3^{ème} CAREME Denis - 983, route de Gorgy
- 4^{ème} CHARBONNET Thierry - 471, route des Bois Boccards
- 5^{ème} BURNET Firmin - 269, route de la Frétallaz

CHALETs

- 1^{er} GAUCI André - 783, route de la Lèche
- 2^{ème} TANNEAU Annie - 64, chemin de l'Eau Vive
- 3^{ème} PRINCE Bernard - 912, route de la Lèche
- 4^{ème} ROUBAH Nourredine - 1 512, route du Villaret
- 5^{ème} SYLVESTRE Camille - 79, chemin de la Pelouse

FERMES EN ACTIVITÉ

- 1^{er} FONTAINE Marie-Thérèse - 819, route de Gorgy
- 2^{ème} BOCQUET Michel - 331, route des Diacquenods
- 3^{ème} HOFER Albert - 1, route de la Ferme

ANCIENNES FERMES

- 1^{er} CALLIGE Alice - 387, route de Burgaz
- 2^{ème} TOURVIELLE Guy - 6, chemin de la Mouille
- 3^{ème} THERACHE Sébastien - 135, route de Séchenal
- 4^{ème} FAVRE LORRAINE François - 960, route des Molliats

HÔTELS, RESTAURANTS, COMMERCEs

- 1^{er} « CHEZ LULU » - 137, route de Séchenal
- 2^{ème} « GARAGE RENAULT » - 1 833, route des Diacquenods

POTAGERS FLEURIS

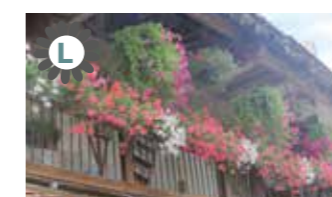
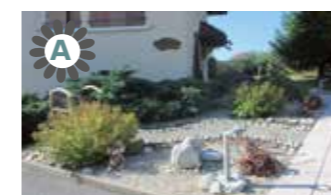
- 1^{er} FAVRE-LORRAINE Odile - 906, route des Molliats
- 2^{ème} DELETRAZ André - 380, route de la Frétallaz
- 3^{ème} PECCOUX Joseph - 20, route du Pont Guillot

PLUS DE 75 ANs

- 1^{er} CADET Raymond - 68, route de la Filière
- 2^{ème} CURZILLAT Joseph - 25, route de la Frétallaz
- 3^{ème} CHAPPAZ Hubert - 111, route des Borbas
- 4^{ème} PECCOUX Henri - 345, route des Bois Boccards
- 5^{ème} DELAYE Francis - 142, route de la Frétallaz

VOIE PUBLIQUE

- 1^{er} BARDEL Patrick - 1 834, route des Diacquenods
- 2^{ème} CAMPANA Serge - 191, route des Diacquenods
- 3^{ème} PECCOUX Henri - 345, route des Bois Boccards
- 4^{ème} BAUSSAND Monique - 199, route du Moulin



NOUVEAU POINT DE TRI SELECTIF A LA « CROIX BLANCHE » !

La Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF) a aménagé un nouveau point de tri sélectif sur le secteur de la « Croix Blanche ». Ce nouveau point de collecte intégré au projet de réaménagement du carrefour, est équipé de conteneurs pour le recyclage et s'inscrit dans les objectifs du service visant :

- À déployer des points de tri stratégiques et complets sur le territoire
- À « désaturer » des points de tri tel que les « Diacquenods »
- 3 conteneurs gris pour les ordures ménagères (déchets non recyclables)

Les usagers du secteur ont à leur disposition sur ce nouveau point de tri :

- 3 conteneurs jaunes pour les emballages recyclables et tous les papiers
- 1 conteneur vert pour les bouteilles, pots et bocaux en verre
- Les déchets volumineux et spéciaux doivent être apportés en déchèterie.
- Des bornes TEXTILES sont accessibles à « Mercier Gare » et « Carrefour Contact » pour les textiles et chaussures usagés, même tachés, troués ou déchirés.



CCPF - Déborah VIGNÉ
tél. 04 50 22 43 80
standard@paysdefilliere.com

LA LIGNE HIVERNALE : MOBILALP GLIÈRES

Cette ligne de car a été mise en place vers la station de ski de fond des Glières pendant la saison hivernale en partenariat avec les collectivités locales, pour contribuer à la préservation de l'environnement en limitant les déplacements en voiture.

Extrait du registre des délibérations de la CCPF n° 2015-89 Convention MobilAlp avec le Conseil Départemental : reconduction pour l'année 2015/2016.

Une navette est mise en place, depuis quelques années déjà par le Conseil Départemental dans le cadre du programme MobilAlp et est assurée par Philibert de fin décembre à fin février tous les dimanches depuis Annecy jusqu'au Plateau des Glières.

La fréquentation augmente un petit peu chaque année. L'utilisation de la navette permet de bénéficier de prix sur les forfaits de ski de fond.

La CCPF soutient cette action qui permet d'alléger la circulation sur la RD55.

Le Conseil Départemental souhaite reconduire le principe pour l'hiver prochain si la CCPF prend à sa charge la navette le samedi et le Conseil Départemental le dimanche.

Le budget s'élèvera à 4286 € (13 samedis de début janvier à fin mars).

Le conseil communautaire accepte la reconduction de cette navette et autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier...

Renseignements sur le site du Conseil départemental avec le lien ci-dessous.
www.hautesavoie.fr/informations-services/transport-mobilit%C3%A9
Un arrêt est prévu à Saint-Martin-Bellevue.



LES APPAREILS ELECTRIQUES SE RECYCLENT !

Avec les fêtes de fin d'année, de nombreux appareils électriques et électroniques (les DEEE) sont encore jetés dans les ordures ménagères... Or tout appareil ayant fonctionné avec une batterie, des piles ou un cordon électrique doit être apporté en déchèterie pour être traité et recyclé.

A la déchèterie des Ollières, deux bennes clairement identifiables, permettent aux usagers de déposer leurs DEEE comme suit :

La benne bleue ciel pour les gros appareils électriques : réfrigérateur, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, hotte aspirante, ballon d'eau chaude, radiateur...

La benne violette pour les écrans (téléviseur, ordinateur portable ou tablette supérieure à 7 pouces et les liseuses électroniques) et les petits appareils ménagers (sèche-cheveux, appareil électro-ménager, micro-onde, téléphone portable, hi-fi, jeu, lampe, rallonge, câble électrique...)

La CCPF invite les habitants de Saint-Martin-Bellevue à utiliser tous les moyens disponibles pour le tri des déchets.



Etalissements bouchet
SARL AU CAPITAL DE 90 000

Charpente - Couverture
Zinguerie - Menuiserie
Escaliers en tous genres
Travaux neufs et entretier

N° 650 ZI des Marais SUD - 74370 ST-MARTIN-BELLEVUE
Tél. 04.50.60.39.49 - Fax. 04.50.60.39.62
ets.bouchet74@orange.fr

CCPF - Déborah VIGNÉ
tél. 04 50 22 43 80
standard@paysdefilliere.com



PASSAGE A LA TNT HD

Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Etes-vous prêts ? Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

• Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD. Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :



Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil !

La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site : recevoirlatnt.fr.

• Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD.

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur. Deux types d'aides sont prévus :

1 - L'aide à l'équipement TNT HD :

Il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;

2 - L'assistance de proximité :

C'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %.

Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local). Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le 0970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).

LE FIL ROUGE... DE LA FIBRE OPTIQUE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Durant l'été 2015, les artères de la fibre optique ont été posées sur la commune.

Début 2016, il sera procédé à une étude de faisabilité pour la réalisation des infrastructures de desserte en fibre optique afin de déterminer le potentiel d'utilisateurs. Ce recensement (adresse boîtes aux lettres) alimentera le relevé des infrastructures existantes et réutilisables (par exemple les conduites souterraines et aériennes de France Télécom).

Au 1^{er} semestre 2017, il est envisagé l'ouverture de la commercialisation des services pour les professionnels. Dans une seconde étape, la commercialisation concernera les habitations non excentrées de l'artère principale de la fibre optique.



RÉSULTAT DU RÉFÉRENDUM SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE DU PAYS DE FILLIÈRE

Dimanche 11 octobre, les habitants des neuf communes membres du pays de Fillière ont été consultés sur le projet de création d'une commune nouvelle.

Les électeurs étaient invités à se prononcer par oui ou par non à la question suivante : « Approuvez-vous la création, le 1er janvier 2016, d'une seule commune nouvelle, en lieu et place des neuf communes : Aviernoz, Evires, Charvonnex, Groisy, Les Ollières, Naves-Parmelan, Saint-Martin-Bellevue, Thorens-Glières et Villaz de la communauté de communes du Pays de Fillière ? »

A l'issue du scrutin, on dénombre sur l'ensemble du territoire consulté 6 894 votants, soit un taux de participation de 53 %. A titre de comparaison, le taux de participation en Haute-Savoie pour le 2^{ème} tour des élections départementales de mars 2015 était de 44 %.

Le « oui » a emporté 56 % des suffrages. Cependant, le code général des collectivités territoriales prévoit que le projet doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés dans chacune des communes concernées.

Cette condition n'étant pas réunie à Charvonnex et Groisy, le préfet n'approuvera pas la création de cette commune nouvelle. En outre, le taux de participation était inférieur à 50 %, autre condition requise, à Saint-Martin-Bellevue et à Villaz.

Résultats détaillés par commune :

	Électeurs	Votants	Exprimés	OUI	NON	% OUI Votants	% NON Votants
Aviernoz	581	378	368	246	122	65	32
Charvonnex	931	542	531	174	357	32	66
Evires	1 042	569	559	306	253	54	44
Groisy	2 494	1 350	1 335	457	878	34	65
Naves-Parmelan	834	466	463	350	113	75	24
Les Ollières	730	396	393	255	138	64	35
Saint-Martin-Bellevue	1 891	846	839	458	381	54	45
Thorens-Glières	2 244	1 278	1 262	898	364	70	28
Villaz	2 147	1 069	1 053	697	356	65	33
TOTAL	12 894	6 894	6 803	3 841	2 962	56	43



LESTAP (Temps d'Activités Périscolaires)

BILAN FINANCIER

Avec un recul d'une année, un premier bilan peut se dégager.

Petit rappel, les TAP sont organisés 3 jours par semaine : lundi, mardi et jeudi. De 15h30 à 16h30.

collectifs, jeux de société, bibliothèque : travail autour du livre, éducation à l'environnement, anglais, arts plastiques.

Les élèves des deux écoles sont concernés soit un total de 250 élèves. Le taux d'encadrement réglementaire est de 1 pour 18 en élémentaire et de 1 pour 14 en maternelle. Les intervenants professionnels sont au nombre de 16.

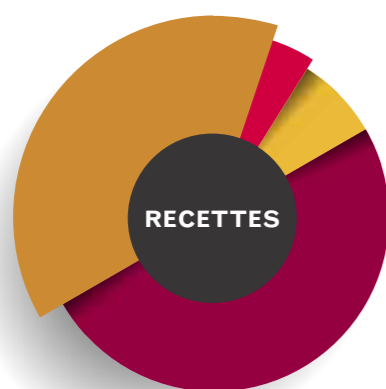
En maternelle les intervenants privilégient l'expression corporelle, les jeux et les activités de motricités fines, « savoir bien se servir de ses 10 doigts » ! Un temps de récréation a été introduit afin de permettre aux enfants de s'aérer et de jouer librement.

10 activités sont proposées en élémentaire : atelier cuisine, Hip-Hop, activités manuelles : utilisation de matériaux de récupération et apprentissage de techniques, sports

La gratuité est acquise pour cette année scolaire bien que le coût ne soit pas négligeable pour la collectivité.

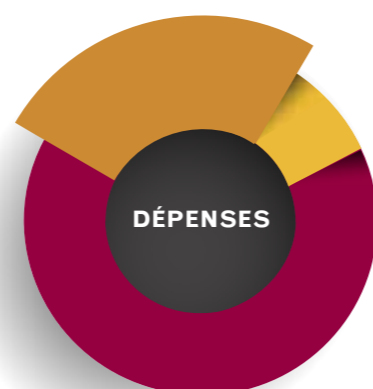
RECETTES		DÉPENSES	
Remboursement sur frais de personnel	528	Prestations extérieures	10 445
CAF aide spécifique	10 149	Salaires et charges	27 506
Etat fonds d'amorçage	12 500	Fournitures	3 073
Frais de dossier/famille	1 590		
Total	24 167	Total	41 024

Le coût annuel moyen brut par enfant inscrit est de 164 € :	41 024 : 250 = 164
La commune étant éligible au fonds d'amorçage elle perçoit de l'Etat une aide de 50 €/an/enfant soit la somme de 12 500 €	12 500
Elle perçoit également une aide spécifique de la CAF calculée ainsi : 0,5 €/h/enfant sur la base de 3h/semaine et 36 semaines/an sur la base des présences réelles. Soit la somme de 10 149 €	10 149
Frais de dossier d'inscription à la charge des familles en 2014-2015	1 590
Il reste à la charge de la commune : 16 257 €	41 024 - 24 167 = 16 257
Ce qui ramène le coût net à 65 €/an/enfant	16 257 : 250 = 65



- Remboursements sur frais de personnel : 528 €
- CAF aide spécifique : 10 149 €
- Fonds d'amorçage 2015-2015 : 12 500 €
- Frais de dossier 2014-2015 € par famille : 1 590 €

• TOTAUX DES RECETTES : 24 167 €



- Prestations de services (intervenants extérieurs : expression corporelle, hip-hop, anglais, arts plastiques) : 10 445 €
- Fourniture et jeux : 3 073 €
- Salaires et charges animateurs/TAP : 27 506 €

• TOTAUX DES DÉPENSES : 41 024 €



LES ÉCOLES DE SAINT-MARTIN-BELLEVUE

L'ÉCOLE MATERNELLE

Là encore, les effectifs sont à la hausse, avec 28 élèves dans chacune des trois classes, alors qu'un groupe de GS-CP a été créé cette année, accueillant notamment 8 élèves de grande section.

De fait, la liaison entre la maternelle et l'élémentaire se fait tout naturellement, les enseignants concernés ayant mutualisé compétences et matériel, tout en mettant en place un décloisonnement bi-hebdomadaire à l'attention des GS.

Le projet pédagogique fédérateur pour cette année scolaire concerne la « mise en couleurs » des espaces extérieurs, avec la volonté de « faire réaliser une œuvre collective par tous les enfants de la maternelle dans le but d'embellir la cour ».



Une professionnelle, Madame Sylwia Avola, interviendra au printemps durant 15 séances de 4h d'animation d'arts plastiques sur le thème de la Nature.

A vos pinceaux, les artistes !

ATTENTION !

Les parents doivent préinscrire préalablement leur enfant en mairie, se munir du livret de famille et d'un justificatif récent de domicile.

Informations pratiques :

Dates des inscriptions à l'école maternelle :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 13 h30 à 14h30.

Semaine du 9 au 13 mai pour les nouveaux élèves et ceux nés en 2013.

LES ÉCOLES DE SAINT-MARTIN-BELLEVUE

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Avec un effectif total de 159 élèves, les 6 classes sont bien remplies. L'allègement des classes de cycle 2, CP-CE1 a été privilégié par l'équipe pédagogique afin que les apprentissages fondamentaux puissent se faire dans les meilleures conditions possibles.

En revanche en cycle 3, CE2-CM1-CM2, l'accueil de nouveaux élèves en cours d'année peut s'avérer complexe.

Chaque enseignant, dans le cadre des programmes de l'Education Nationale, a choisi de privilégier pour cette année scolaire un domaine en particulier. Quelques exemples :

GS-CP : 23 élèves ; CP-CE1 : 25 élèves ; CE1-CE2 : 28 élèves ; CM1 30 élèves ; CM2 : 28 élèves.

- Le sport : golf, ski de fond, piscine.
- Les activités littéraires : écriture d'un roman, défi lecture, théâtre, correspondance scolaire.
- Sensibilisation à la biodiversité, connaissance plus approfondie des espaces naturels de la commune.

La devise « Un esprit sain dans un corps sain » pourrait parfaitement trouver sa place ici, tant les projets pédagogiques portés par l'équipe sont riches et adaptés à chaque classe.



Bien entendu, d'autres démarches plus rituelles ont toute leur place comme la semaine du goût qui a permis aux gourmands de s'exercer à la réalisation de délicieuses recettes.

ATTENTION !

Les parents doivent préinscrire préalablement leur enfant en mairie, se munir du livret de famille et d'un justificatif récent de domicile.

Informations pratiques :

Dates des inscriptions à l'école élémentaire :

Mardi 10 mai 2016 de 15h30 à 17h 00

Mercredi 11 mai 2016 de 8h 30 à 11h 30

Jeudi 12 mai 2016 de 8h 30 à 11h30 et de 13h 15 à 16h 00

LA MICRO-CRÈCHE

« LES MARMOTINS »

C'est depuis le mois de Septembre 2013 que la micro-crèche « Les Marmotins » accueille les enfants de la commune. Troisième année de fonctionnement donc, et quelques évolutions...

Cette année 2015 a vu une dizaine d'enfants quitter les lieux pour aller à l'école, d'autres bébés, d'autres enfants ont été accueillis pour constituer ce groupe de 10 enfants sur lesquels l'équipe d'animatrices veillent avec soin et attention.

Au rythme du temps de présence de chacun des enfants, ce sont 15 à 17 familles qui sont concernées chaque année mais d'autres frappent à la porte et sont inscrites sur liste d'attente.



La crèche est maintenant ouverte à l'ensemble des familles de la Communauté de Communes du Pays de Fillière.

Au-delà des activités quotidiennes, c'est le déroulement de l'année que l'équipe d'animatrices a choisi de souligner et c'est sur le thème des saisons que se fait la décoration des murs, très régulièrement renouvelée.

La saison d'été voit les enfants partir en promenade ou même en pique-nique, tous ensemble, et chaque année un Père Noël sympathique et fidèle vient compléter la collection des jeux mis à disposition des enfants.

Des liens ont été créés avec la bibliothèque et les plus grands ont droit à une visite de l'école au mois de Juin pour se préparer au grand changement de la rentrée suivante.

Que les animatrices soient vivement remerciées pour leur travail et le sourire qu'elles savent garder en toutes circonstances.

Elsa Pardini - *Référente technique*
Micro crèche « Les Marmotins »
ADMR GROS CHENE VIERAN - Saint-Martin-Bellevue
Tél. 04 50 01 47 89

LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-MARTIN

À L'ÉCOUTE DE SES LECTEURS

Les emprunts se font lors des visites de classe, un livre par enfant, pour les lecteurs inscrits 3 livres et 2 revues pour une durée de 3 semaines.

Grâce au dynamisme de l'équipe de bénévoles et à sa directrice Sylvie Housiaux, il y a toujours du nouveau à la bibliothèque de Saint-Martin !

Le public est large : de l'accueil du bébé lecteur en passant par la crèche puis les élèves de l'école maternelle et élémentaire, les jeunes, les adultes ...

Il n'y a pas d'âge pour aimer lire ! Demandez-leur un ouvrage, elles se mettront en quatre pour vous le procurer.

Tout au long de l'année des animations sont prévues comme celle-ci aux vacances de Toussaint : « Dis-moi dix mots », un travail fait en collaboration

avec un écrivain Mme Sylvie Schmitt qui a fait plancher un groupe de fillettes sur 10 mots de la francophonie.

Vous les découvrirez en poussant la porte de la bibliothèque !

Ouverture :

Mercredi de 15h30 à 18h30
Jeu de 16h30 à 17h30
Vendredi de 15h30 à 18h30
Samedi de 9h30 à 12h

Tél. 04 50 32 12 80
bibliothèque@stmartin-bellevue.fr



www.isabelle-malinge.fr

Isabelle Malinge

Route des Molliats
St Martin Bellevue
Tel: 06.32.96.23.86

Ostéopathie énergétique
Méthode douce permettant au corps de retrouver sa liberté de mouvement

VF
enseigne

04 50 60 80 58

ZAE La Touffière
74370 ST-MARTIN-BELLEVUE

TAXI M.F.

0609280257 0450468637

M FONTAINE
Taximfontaine.marc@neuf.fr

agréé sécurité sociale 703 rte du villaret
Toutes destinations 7/7 74370 SAINT-MARTIN-BELLEVUE

Le Boudoir d'Alice
Coiffure mixte

147, route des Diacquenods
74370 St Martin Bellevue
Tél. 04 50 51 53 94

MATÉRIELS AGRICOLES - CONSTRUCTIONS REMORQUES AGRAIRES & ROUTIÈRES

Ets PONCET Roger
R.D. 1508 - 74330 SILLINGY
Tél. 04 50 77 77 77
Fax 04 50 77 71 42
www.poncet-sa.com

MARREY-FERDINAND
KUHNI SUPERTINO
VICON JEANTIL
JOSKIN MIRO

PROXIMARK

Marquage Routier - Division du Groupe HELIOS

280, route de l'Aiglière - ZA de Dessus le Fier - 74370 ARGONAY
Tél : 04.50.46.01.01 Fax : 04.50.67.04.09
Email : proximark.74@groupe-helios.fr

Métal & Bois
La Déco !

Escaliers, Mezzanines,
Garde Corps, Parois vitrées,
Crédences de cuisine, Mobilier,
Plans de travail inox...

Acfil
Saint-Martin-Bellevue
Tél. 04 50 60 39 34

www.acfilconcept.com www.acfilbois.com

AUTOSUR
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

Donat LAVOREL
PAE-74350 ALLONZIER-LA-CAILLE
Tél.: 04 50 46 04 66 Fax: 04 50 46 04 68
lavorelcontrole@autosur.com



ADMR GROS CHÊNE-VIÉLAN

SOLIDARITÉ, CONVIVIALITÉ...



Ces deux mots, chers au cœur du mouvement ADMR, donnent une belle et bonne image de cette journée du 15 novembre 2015 où l'association ADMR Gros Chêne-Viéran a organisé son traditionnel repas annuel.



Solidarité - Convivialité :

Par la présence de nombreux bénévoles à tous les postes : installation de la salle, accompagnement de clients-bénéficiaires, service, rangement... C'est grâce à l'action et à la présence de chacun que cette journée a pu avoir lieu et réjouir les cœurs. Merci à tous !

Solidarité - Convivialité :

vous attendent au quotidien à notre siège social, pour des interventions nécessaires à votre domicile, une livraison de repas possible tous les jours, une place à la micro-crèche de Saint-Martin-Bellevue. Notre secteur d'activités s'étend d'Epagny à Charvonnex en passant par Metz-Tessy, Pringy, Argonay, Saint-Martin-Bellevue, les quartiers nord d'Annecy et Annecy-le-Vieux.

Nous vous accueillons si vous cherchez du travail dans notre belle profession (DEAVS, BEPA service aux personnes sont les diplômes requis), si vous souhaitez partager vos compétences au sein notre équipe bénévole, si vous avez besoin de nos services :

Solidarité - Convivialité :

Avec la présence des représentants des mairies qui nous soutiennent fidèlement, délégation conduite par M. Bernard Accoyer et M. Jean-Luc Rigaut.

Journée ensoleillée et douce où malgré l'ambiance de fête et la joie du rassemblement, une minute de silence, émotion forte, a rassemblé les cœurs auprès des victimes des attentats parisiens et de leurs proches dans la peine.

Mme Coutagne
15, Impasse de la Lécherte
74370 ARGONAY
Tél./Fax : 04 50 27 26 07
admrgcv@wanadoo.fr

CODERPA 74

INFORMATION du CODERPA.

Le CODERPA vient d'éditer un petit fascicule très bien fait sur la :

« PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS »

Dans ce guide, il a choisi de s'intéresser aux différentes possibilités de protection des majeurs. « Toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération de ses facultés mentales ou corporelles, de nature à empêcher l'expression de sa

volonté, peut bénéficier d'une mesure de protection juridique » : c'est le principe affirmé par la loi de mars 2007 qui vient renforcer les droits de la personne vulnérable.

5, rue du Chaudairon
74960 MEYTHET
Tél. 04 50 67 32 48
coderpa.74@orange.fr
www.coderpa74.net/publications.html



LE CLUB DES AÎNÉS DU MONT ST-MARTIN

Que deviennent nos aînés ?



ont un autre regard sur la société. Ils se contentent de peu et vont à l'essentiel, ils profitent de l'instant présent, l'âge les a rendu épicuriens : « carpe diem » que l'on pourrait traduire par « Cueille le jour présent sans te soucier du lendemain ».

Les petits plaisirs de la vie, ils en profitent et savent les apprécier, trois sorties par an, le repas offert par la commune en automne, voilà des repères importants. Nous leur souhaitons de partager très longtemps ces moments conviviaux.

Ils vont bien. Chaque samedi, ils se retrouvent à la salle Baussand pour jouer ensemble. Franchissez la porte, vous y trouverez une sacrée équipe d'une trentaine de participants et participantes, les femmes sont très présentes !

L'une d'entre elles m'a même dit qu'elle ne louperait pour rien au monde son samedi après-midi. Ecoutez-les, ne soyez pas avare de votre temps, il y a des leçons de sagesse à prendre. C'est un réel plaisir d'échanger avec eux, philosophes à leur façon, ils

Mr. Georges Pilaud
46 route des Chappaliers
74 370 SAINT-MARTIN-BELLEVUE
Tel. 04 50 60 32 80

ASSOCIATION GOLF CLUB DU BELVÉDÈRE

Rétrospective d'une année golfique à Saint-Martin-Bellevue. En mars 2015 le club house a ouvert ses portes après un sérieux lifting d'hiver. Nous avons découvert avec plaisir la nouvelle ambiance du lieu résolument tendance et accueillante. L'influence de Laurent, notre irremplaçable et adoré barman, n'y est certainement pas étrangère ...

Le golf possède maintenant deux structures séparées pour l'enseignement. Les adultes peuvent débuter ou se perfectionner avec un matériel à la pointe de la technologie, guidés par le Pro Mathias Collomb-Patton. Les enfants ont leur coin à eux avec un petit chalet, un espace d'accueil pour les parents et du matériel dédié, sous la houlette du magique Stéphane Bedu.

L'Association Sportive (AGB) ne cesse de voir augmenter le nombre de ses membres, prouvant ainsi que l'alchimie du lieu et de la convivialité qui règne au golf du Belvédère fonctionne parfaitement. Notre club a progressé de plus de 8% pour les jeunes et de plus de 10% pour les adultes, alors que les statistiques régionales comme nationales sont toutes à la baisse.

Merci à tous les membres du bureau de l'AGB qui s'investissent à 200% pour organiser l'activité golfique tout au long de l'année,

faisant preuve d'une imagination débridée doublée d'une rigueur sans faille (ou presque).

Les compétitions organisées par l'AGB rencontrent un succès grandissant. La compétition déguisée, qui est un passage inmanquable et inoubliable de notre saison, affichait déjà complet trois mois auparavant. Quant à la compétition du Beaujolais, qui s'est tenue le 21 novembre dernier, une liste d'attente a été ouverte dès le premier jour d'inscription !

Mille mercis à nos partenaires et sponsors qui nous soutiennent tout au long de nos manifestations et sans qui rien ne serait possible. Citons : PILOT, La direction du Golf du Belvédère, WINE & VIN, Poissonnerie de l'Océan, Restaurant l'Introuvable, Restaurant chez Pen, Domaine Berrod, sas Pavan, Restaurant chez Firmin, Mathias Collomb-Patton, Golf Center...

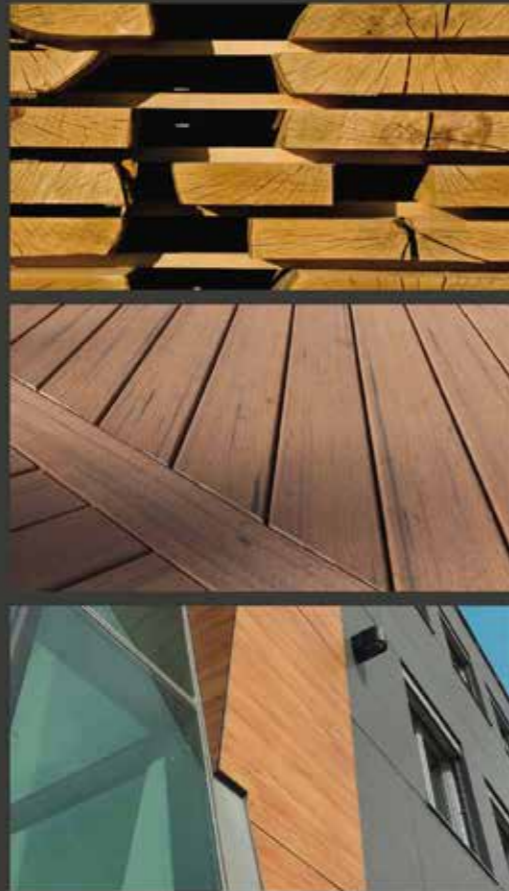
L'association sportive a tenu son Assemblée Générale le vendredi 4 décembre à 19h30 à la salle polyvalente. Ce fut l'occasion d'exposer nos projets pour 2016, comme un golf en nocturne (mais chut c'est encore une surprise) et de terminer l'année autour d'un buffet et d'un bon verre de vin.

Qui à dit que les golfeurs étaient des gens sérieux ?...



Mme Corinne Cuillere
908 route de la Lèche
74 370 SAINT-MARTIN-BELLEVUE
Tel. 06 77 25 90 16

TERRASSE
PARQUET
MENUISERIE
BOIS
PANNEAU
ISOLATION



Dir. La Roche / Foron
ARGONAY
www.mauris.fr



BRUYERE Pneus

Neufs - Rechapés - Réparations - Géométrie - Tourisme
Poids lourds - 4X4 - Utilitaires agricoles

Actigone - 8 bis, rue du Vieux Moulin - 74960 MEYTHET
Tél. 04 50 22 07 22 - Fax 04 50 22 14 22
www.bruyere-pneus.com



Philippe Bertocchi

04 50 44 99 81
06 08 13 44 91

RD 1203
SAINT-MARTIN-BELLEVUE



Tél. 04 50 04 86 15
Fax. 04 50 37 22 89
www.hominal.com



D.P. Froid

Di-Paolo Yves

Toutes installations
Froid commercial Climatisation
Pompes à chaleur • Ventes • S.A.V.
ZA de Balvay - Rue de Madrid
74150 RUMILLY
Tél. 04 50 01 47 81 / Fax 04 50 01 63 53

VIE & VERANDA

VERANDA MIXTE BOIS ET ALU
EXTENSION - FERMETURE DE BALCON ET LOGGIA

SHOW ROOM SUR 300 M²

Zone commerciale du Grand Epagny
(à côté de la scierie, face à l'Américan Dîner)

558 ROUTE DE BELLEGARDE
74330 SILLINGY

Tél : 04 50 45 94 84



www.vie-veranda.com

L'Agence
S^t-Martin Bellevue

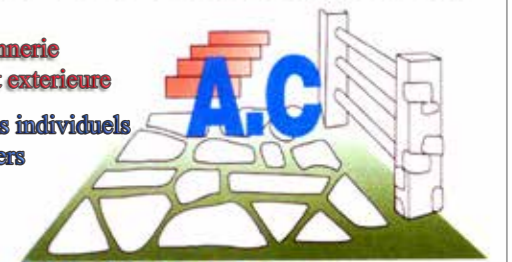
Locations & Transactions
immobilières

04 56 34 27 80

149, route de Diacquenods - 74370 Saint-Martin-Bellevue
www.agence-immo-smb-74.com

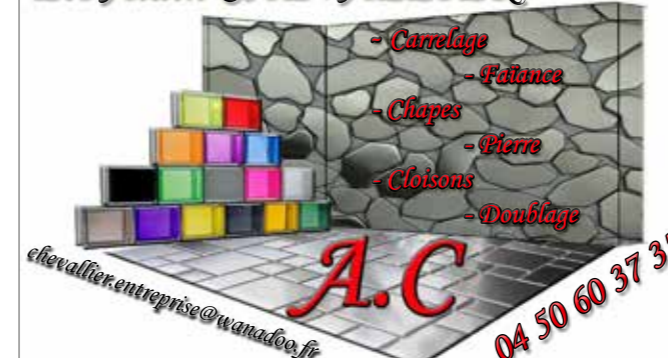
Ets Alain CHEVALLIER

Maçonnerie
interieure et exterieure
Raccordements individuels
divers
Terrassement
Chapes



74370 - Saint Martin Bellevue
Tél. 04 50 60 37 35 - Fax. 04 50 60 38 86
chevallier.entreprise@wanadoo.fr

Ets Alain CHEVALLIER



chevallier.entreprise@wanadoo.fr

04 50 60 37 35



Charpente, Couverture, Zinguerie.
Maisons à Ossature Bois.
Bâtiments Lamellé-collé.
Rénovation Thermique de Toitures.

François GELLOZ 04.50.60.33.40.

536, Route du Viéran. ZA Les Marais Sud. 74370 ST MARTIN BELLEVUE

www.sbs-charpente.com

JPEG PHOTO CLUB

LE CONSEIL DU CLUB PHOTO

Comment faire une photographie panoramique ? Une photographie panoramique est une photo qui se présente dans un format allongé. On considère qu'on est dans un format panoramique à partir d'un rapport largeur /hauteur au minimum de 1/2.

Il y a plusieurs méthodes pour réaliser une photo panoramique :

- Découpe d'une photo « normale » en format allongé : ce n'est pas vraiment une photo panoramique,
- Prise de vue avec un smartphone et des applications spécifiques,
- Assemblage de photos réalisé avec un logiciel de retouche (Photoshop, Autopano, PTGui, Hugin...).

C'est cette méthode qui est présentée ici.

1) la prise de vue :

après avoir bien choisi la scène qu'on désire représenter, il faut prendre plusieurs clichés se superposant au minimum de 30%.

2) l'assemblage :

le logiciel va assembler les images

3) le recadrage :

il reste à recadrer la photo et ajuster la luminosité. Cette technique, mise en œuvre par des professionnels, donne des résultats spectaculaires.



Voici quelques sites où vous pourrez vous en rendre compte :

www.journaldugeek.com/2015/01/09/la-nasa-publie-une-magnifique-image-de-la-galaxie-dandromede/
www.paris-26-gigapixels.com/index-fr.html
www.in2white.com/#



et pour en savoir plus sur la photo panoramique :

www.guide-photo-panoramique.com/sommaire-photo-panoramique.html

le club photo se réunit tous les mardis à 19h30 en salle Baussand.

M. Bernard Ravier
 525 chemin des Grands Rès
 74 370 SAINT-MARTIN-BELLEVUE
www.jpegphotoclub.fr
contact@jpegphotoclub.fr
 Tél. 04 50 60 35 58

COMITÉ DES FÊTES

LA TRADITIONNELLE FÊTE VILLAGEOISE

Je voudrais tout d'abord remercier tous les bénévoles de l'Association qui donnent énormément de temps, de volonté et de courage pour organiser ces manifestations tout au long de l'année.

Le Comité des Fêtes a tenu son Assemblée Générale le **14 Mars 2015** et à cette occasion un nouveau membre est rentré dans l'association. Le bilan moral et financier a été présenté et approuvé. **La fête villageoise** s'est déroulée le samedi **22 Août** avec un bal en plein air pour les jeunes animé par Objectif Nuit avec buvette et restauration rapide.

Le dimanche **23 Août** dès 10h30, début de la journée avec présentation de la mini-ferme par deux agriculteurs de notre commune (Thibault Hofer et Jérôme Peccoux) qui rencontre toujours

un franc succès auprès des enfants. Les villageois ont pu se retrouver autour d'un repas campagnard dans la salle polyvalente à partir de 12h30.

A suivi ensuite le traditionnel concours de pétanque. Tout au long de la journée, différentes animations : manèges, produits du terroir, buvette... Pour clôturer la journée, les amateurs de musette ont pu faire quelques pas de danse en compagnie de l'Orchestre David Richard.

Pour 2016, la fête villageoise aura lieu le **28 Août**.

La prochaine Assemblée Générale se tiendra au cours du **1^{er} trimestre 2016** à une date qui sera communiquée par voie de presse et sur le site de la Mairie.

Mme Suzanne Buttard
 43 route du Villaret
 74 370 SAINT-MARTIN-BELLEVUE
 Tél. 04 50 46 81 46
suzannebutt@live.fr



SAINT-MARTIN LOISIRS

BILAN 2015

INFORMATIONS SUR SAINT-MARTIN LOISIRS

DATE DE CRÉATION :

5 Mai 1997.

OBJET DE L'ASSOCIATION :

Promouvoir et animer différents types d'activités (culture, sport, loisirs, nature et traditions) en cohérence avec les autres Associations.

BUREAU ACTUEL :

14 participants de différents âges.

ACTIVITÉS 2016 :

De Janvier à Mars :

- Ski Club
- Sorties Raquettes
- 10 Avril : Vide Grenier
- 25 Juin : Fête de la S' Jean
- 25 Septembre : Vide Grenier
- 5 Novembre : Inscriptions Ski Club et AG
- 31 Novembre : Halloween Parade
- 4 Décembre : Bourse aux Jouets

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, nous vous adressons tous nos remerciements pour votre participation à nos différentes manifestations.

Nous vous remercions d'autant plus que nous avons dû composer cette année avec les caprices du temps. Seule la tenue de la buvette du cross de l'USEP aura été une réussite à tous les niveaux.

Pour 2016, les rendez-vous seront plus nombreux et s'adresseront toujours à l'ensemble des Martineroises et Martinerois.

2016 sera aussi l'occasion pour SML de préparer son avenir.

Après le partage de la tenue de la buvette du cross de l'USEP avec l'APE, nous reconduirons certainement une manifestation commune.

Nous renforcerons également nos liens avec l'AFR et inviterons l'ensemble des associations de Saint-Martin à promouvoir leurs activités lors de la S' Jean.

Seuls des partenariats forts entre associations permettront d'aborder les futurs changements que notre commune va vivre.

Notre futur reste à écrire afin de toujours vous divertir.

Merci à vous toutes et tous et à très bientôt.

Toute l'équipe de SML.

M. Thomas Heraud
 299 chemin des grands Rès
 74 370 SAINT-MARTIN-BELLEVUE
 Tél. 06 64 94 27 82
smloisirs@gmail.com



VISTA VOIX

« **VISTA VOIX a fêté dignement son 10ème anniversaire en 2014 en présentant un spectacle en chansons autour du thème «L'Orient Express» train mythique qui fait rêver.**



Un franc succès puisque cinq représentations ont été données dans la région.

Un nouveau thème, encore secret, chut ! est en préparation.

RENDEZ VOUS :

Samedi 28 Mai 2016 à 19h. Salle polyvalente de Saint-Martin-Bellevue. Pour une nouvelle aventure en chansons.

Mme Mireille Cadoux
1 250 route de la Résistance
74 370 SAINT-MARTIN-BELLEVUE
Tél. 04 50 60 32 21
marccadoux@gmail.com

FAMILLES RURALES FRÉQUENTATION EN HAUSSE DES ACTIVITÉS

« **Avant d'être totalement engagé, l'hésitation nous tenaille, il reste une chance de se soustraire à l'initiative. (...) Mais au moment où l'on s'engage totalement, la providence éclaire notre chemin.** »

Ces mots de Goethe corroborent la satisfaction engendrée par tout engagement dans une association. L'effréné quotidien, réglé comme une horloge, ne saurait à première vue s'alourdir d'une tâche autre qu'un loisir.

Mais quand le pas se franchit, c'est entrer dans une convivialité, un service, un vivre ensemble, un monde peuplé de rencontres et d'amitiés. À ce titre, toute notre équipe de bénévoles peut ici être remerciée, ainsi que les membres

participant aux cours, portés par leur enthousiasme, et la Mairie, jonglant avec les salles mises à notre disposition sans lesquelles rien ne serait possible.

Le bilan est on ne peut plus positif en cette année 2015-2016 d'activités martineroises. 12% de fréquentation supplémentaire porte à 385 le nombre de participants réguliers à nos cours rappelés ci-après : gym (step, baby gym, body sculpting, pilates etc.), piano, danse africaine, beaux-arts enfants, anglais, yoga, théâtre, art floral.

Se sont ajoutés cette année : la guitare, l'éveil corporel, le coupé-décaté, le tricot, la zumba kids et le hip-hop, soit un total de 20 activités différentes pour tous les âges proposées sur la commune.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

Estelle Ditta et Silvia Favrel
Présidente et Vice-Présidente AFR SMB1
111 chemin du Platon
74 370 SAINT-MARTIN-BELLEVUE
afrsmb@gmail.com



UN PEU D'HISTOIRE AVEC L'ASSOCIATION DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES

Il y a 75 ans... KOH-CHANG, l'île de l'éléphant



Géographie : Koh Chang est la troisième plus grande île de la Thaïlande, avec une superficie de 211 km². Elle est située sur la côte est du golfe de Thaïlande, dans la province de Trat, près de la frontière du Cambodge. Elle se trouve à 310 km de Bangkok.

Le 17 janvier 1941, les forces navales françaises d'Extrême-Orient envoyaient par le fond le tiers de la marine de guerre du Siam (Thaïlande), au sud de l'île de KOH-CHANG.

A cette date, personne ne s'intéressait au sort des « oubliés du bout du monde » qui, en Indochine, s'opposaient vaillamment aux envahisseurs nippons (japonais) et siamois (thaïlandais).

Récit des opérations : quelques jours auparavant, les hydravions en reconnaissance découvrent la flotte ennemie au mouillage, le commandant français en Indochine décide alors de mener un raid naval sur les côtes du Siam. Pour la circonstance, une petite escadre de 5 navires (un croiseur et 4 avisos) est constituée sous le commandement du capitaine de vaisseau Bérenger.

C'est à peu près tout ce qui est capable de prendre la mer pour mener un combat à l'issue incertaine contre un ennemi plus

nombreux et mieux armé. Le 15 janvier, au crépuscule, les navires sont dans la baie au sud-ouest de Poulo-Condor, lorsqu'ils reçoivent la mission de rechercher et de détruire les forces navales siamoises.

A l'aube du 17 janvier, les siamois découvrent la petite flotte française et ouvrent instantanément le feu. La riposte française est immédiate et décisive puisqu'elle envoie par le fond la flotte ennemie, deux torpilleurs et un cuirassé puissamment armés.

Dans la matinée, considérant que la mission est pleinement remplie, le capitaine de vaisseau Bérenger donne l'ordre de mettre le cap sur le grand large. Le 19 janvier, les cinq navires, après avoir regagné leur base à Saïgon, reçoivent un accueil triomphal.

Mr. Raymond Paris
21 route de la Frétallaz
74 370 SAINT-MARTIN-BELLEVUE
Tél. 04 50 60 00 68
ra.jo@orange.fr

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Un peu d'histoire avec le Souvenir Français.

Conférence à Saint-Martin-Bellevue.

Cet automne, l'association : « Histoire du Pays de Fillière » a organisé une conférence à Saint-Martin-Bellevue dont le sujet portait sur le rôle joué par le Corps-Franc Simon pendant la deuxième guerre mondiale de 1943 à 1946.

Le Général De Giuli, délégué général départemental du Souvenir Français a débuté la soirée par la présentation de l'exposition : « Racontez-nous le Souvenir Français ».

Il faut savoir que la création de cette association dont le credo est la neutralité politique, date de 1887. Deux années plus tard, en 1889, de nombreux comités sont créés, destinés à perpétuer le Devoir de Mémoire. Elle est reconnue d'utilité publique. (Loi 1901)

Ses missions :

1) Conserver la Mémoire de ceux qui sont morts pour la France au cours de son histoire en entretenant leur tombe ainsi que les monuments érigés à leur gloire.

2) Transmettre le flambeau aux jeunes générations en partageant avec eux des valeurs comme le Souvenir, le sens du Devoir, l'amour de la Patrie, en organisant aussi des visites scolaires sur les lieux de Mémoire.

Dans un deuxième temps, Philippe Cherpitel, l'actuel président a ému le public par son témoignage personnel, (son père faisait partie du Corps Franc Simon). Son récit, très vivant, évoque les caches d'armes tout autour du plateau des Glières, les embuscades, la fin tragique du lieutenant Simon capturé, torturé ainsi que celle de son groupe décimé à Mercier (hameau de Saint-Martin-Bellevue).



Le général de Giuli et Philippe Cherpitel entourent Mathéo le jeune porte-drapeau.

Comité Cantonal d'Annecy-Le-Vieux
Président Philippe Cherpitel
227, route de l'Eau Vive
74370 SAINT-MARTIN-BELLEVUE
Tél. 06 76 41 04 80
philippe.cherpitel@sfr.fr
www.stmartin-bellevue.fr



LES PETITS ECOLIERS

L'association Les Petits Ecoliers de Saint-Martin-Bellevue a pour but de financer les activités liées aux projets pédagogiques des instituteurs(trices) des Ecoles Maternelle et Elémentaire, telles que des sorties culturelles et sportives : des visites de musées, faire venir des intervenants, des troupes de spectacles au sein de l'école, d'organiser des classes vertes, des classes de neige,....

Notre rôle est également l'accompagnement des instituteurs(trices) dans la gestion de ces activités.

Pour se faire, nous organisons diverses manifestations comme le marché d'automne, le marché de Noël, un loto, la



fête de fin d'année... A travers les fêtes et les manifestations que nous organisons, nous recherchons la rencontre et la convivialité entre les parents d'élèves, les instituteurs, mais également avec l'ensemble des habitants de notre commune.

Le bureau de l'association a été renouvelé en partie lors de notre dernière assemblée générale en début d'année scolaire. De nouveaux membres nous ont rejoint.

Ils ont apporté des idées originales et insufflé un nouveau souffle enthousiasmant pour nous tous !

Notre équipe joyeuse, soudée et engagée est ouverte à accueillir toute personne souhaitant s'investir pour le bien-être des petits Martinerois !

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !

Mr. Cédric Korpès, président APE
 Mr. Benoit Crespel, vice-président APE
 192 route du Villaret
 74 370 SAINT-MARTIN-BELLEVUE
 Tél. 06 51 49 77 01
 apestmartinbellevue@gmail.com

QUELQUES BRÈVES DANS LA PAGE DES SPORTS

Le 8 novembre, la commune a accueilli la 27^{ème} édition du Cross intercommunal du Pays de Fillière.

Plus de 670 coureurs ont foulé les prairies du chef-lieu, du jamais vu !

les cadets, juniors, séniors et vétérans hommes et femmes.

Il faut dire que la météo très douce pour la saison a incité les sportifs du Pays de Fillière à se déplacer en famille. Le premier départ a été donné à 9h pour les élèves de primaire, le dernier à 11h pour

Au total 5 courses de 1000 à 6400m sur des parcours adaptés à toutes les tranches d'âge de 5 à 67 ans ...

Dans une ambiance festive.



FOOT LES VÉTÉRANS À L'HONNEUR

C'est grâce au dynamisme de Thomas Heraud, par ailleurs président de l'association martineroise « Saint-Martin Loisirs », que l'équipe a été formée.

L'objectif de ce dernier était :

« de regrouper une bande de copains et de passer un bon moment ensemble ».

Actuellement, ils sont une trentaine d'inscrits.

Durant l'été, malgré la canicule, tous les mardis soir, ils se sont entraînés sur le terrain de foot gracieusement mis à leur disposition par la commune de Villy le-Pelloux.

Actuellement, ils utilisent les équipements du collège de Groisy.



Réalise vos projets d'intérieur: meubles, cuisines, salles de bain, dressing, parquets et tout autre aménagement sur mesure...



Fabrication artisanale réalisée en atelier
 346 rte des Diacquenods
 74 370 ST MARTIN BELLEVUE
06 62 70 90 54
www.art-yann.fr



Remplacement de vos menuiseries bois, pvc, alu...



Escaliers sur mesure en partenariat avec un artisan serrurier



Aménagement terrasse



GÉRARD BRINGUIER, UN ARTISTE AUTODIDACTE MARTINEROIS

Arrivé à Saint-Martin-Bellevue en 1990, il travaille en tant qu'associé de la société « OPPIDUM et C3A ». Celle-ci, basée dans la zone de la Touffière, est axée sur la communication. Il joue alors un rôle dans la création et la recherche de nouveaux produits.



Ses œuvres sont exposées chez un galeriste parisien.

Parallèlement, depuis son adolescence, il nourrit une vraie passion pour la peinture et la sculpture dans leur expression abstraite.

Ses matériaux de prédilection sont la tôle, l'acier, qu'il détourne de leur usage principal et auxquels il fait subir des traitements brutaux : martelage à l'aide de chaînes puis peinture avec parfois un ajout d'encre de Chine ou pose d'un enduit à base de goudron. Il ne peint jamais sur la toile mais sur des matériaux bruts, bâche de camion, tissu de feutre, cuir...

Actuellement, il se passionne pour la sculpture sur bois avec une tronçonneuse, la violence est ici transmise par l'outil.

Ses périodes de créativité consacrées à un seul matériau dont il exploite toutes les ressources, alternent selon des cycles bisannuels.

La richesse de ses passions éclectiques va de la symbolique du totem à la statuare religieuse. Il aime interpeller les visiteurs, les déranger.

Son modèle est Pierre Soulages, artiste contemporain, qui comme lui ancre ses œuvres dans la dominante noire. Pourtant il est attiré par la lumière au milieu du noir, c'est pour lui une recherche philosophique.

Il n'envisage pas de transmettre son interprétation toute personnelle de l'art, toutefois il apprécie énormément de travailler auprès des enfants. C'est un enrichissement mutuel.

Pour information, deux de ses œuvres exposées en mairie témoignent de la diversité de son travail.

Son rêve est de réaliser une œuvre monumentale, pourquoi pas sur la commune ?

ATTENTION AUX APPELS TÉLÉPHONIQUES FRAUDULEUX !



Votre Commune vous alerte sur une pratique malveillante en vigueur actuellement dans la région : les appels téléphoniques frauduleux.

Un appel téléphonique prétextant une consommation excessive (électricité, eau, gaz, téléphone...) ou une prétendue livraison vous invite à contacter un numéro de téléphone pour obtenir de plus amples informations ?

Soyez vigilant ! Cet appel peut être malveillant.

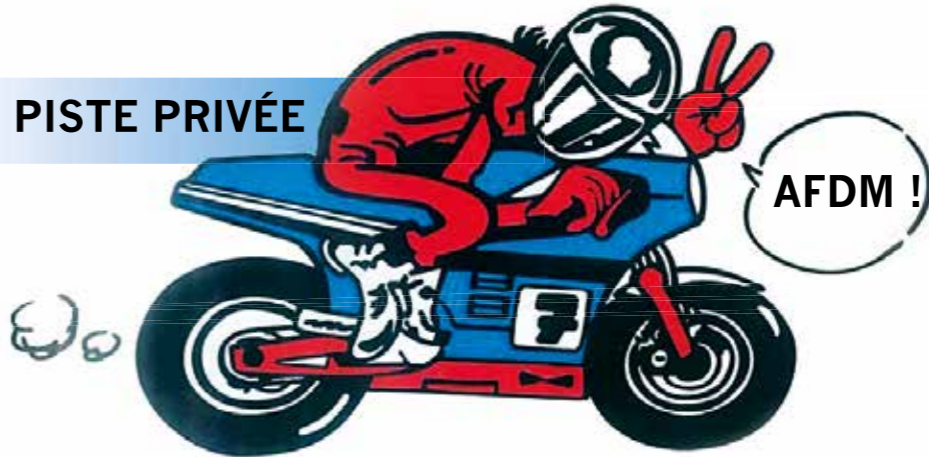
Les numéros spéciaux commençant par 0 81x, 0 82x ou 0 89x sont des numéros à tarification «surtaxée» (voir le site d'information de l'ARCEP, autorité de régulation des télécoms sur : www.telecom-infoconso.fr).

En cas de doute, nous vous recommandons d'utiliser les coordonnées téléphoniques ou électroniques indiquées sur la facture de votre opérateur pour le contacter.



ANNECY **MOTO** ECOLE

PISTE PRIVÉE



Face à Carrefour • 133 av. de Genève
74940 ANNECY LE VIEUX

Tél. 04 50 57 28 52



Garage

RENAULT

Frédéric ALESINA

1833 Route des Diacquenods
74370 ST MARTIN-BELLEVUE

TÉLÉPHONE
04 50 46 89 80

FAX
04 50 46 44 36

E-MAIL
frederic.alesina.stmartin02@reseau.renault.fr

RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
VENTES VOITURES NEUVES ET OCCASIONS

MESSAGE DE LA POSTE DANS LE CADRE DU PLAN INTEMPÉRIES

Actions de prévention spécifiques pour les facteurs : nécessité de déneiger les abords de la boîte aux lettres. « Chaque année nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles ».

Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

Les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique.

L'accès à votre boîte aux lettres devra obligatoirement être déneigé et salé. Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche.

Nous vous remercions par avance, de votre collaboration.



MAIRIE VIGILANTE L'OEIL SUR FOND JAUNE C'EST NOUS !



Vous avez probablement remarqué que la commune de Saint-Martin-Bellevue voit se développer depuis peu un nouveau genre de voisins, des voisins solidaires, des voisins attentifs aux allers et venues dans le quartier, des voisins en relation directe avec les forces de l'ordre, des voisins attentifs aux personnes isolées : autrement dit, des VOISINS VIGILANTS.

Nous tenons à saluer le civisme des 87 voisins vigilants déjà engagés dans cette démarche citoyenne basée sur l'entraide.

En effet, il s'agit avant tout de se montrer attentif et concerné, de développer de nouvelles solidarités de voisinage.

En aucun cas il n'est question de se substituer aux forces de l'ordre, la Police et la Gendarmerie étant les seules à exercer le pouvoir de contrôle et d'interpellation sur le territoire.

Notre commune a décidé de soutenir le développement du dispositif en devenant Mairie Vigilante.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Gendarmerie de Groisy et Voisins Vigilants. Les réunions publiques organisées par la commune permettront d'établir des relations de proximité et de confiance.

Le projet « Mairie Vigilante » a été initialisé en début d'été suite à la réunion publique dédiée.

Actuellement, 10 communautés ont été créées sur la plateforme « Voisins Vigilants ».

Ce nombre de communautés résulte d'une simplification de sectorisation afin de faciliter les nouvelles adhésions et d'offrir une meilleure répartition géographique.

La plateforme « Voisins Vigilants » est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite.

Votre inscription sur le site voisinsvigilants.org vous permettra de rejoindre une communauté existante.

N'hésitez pas à nous rejoindre, tout le monde peut être voisin vigilant, alors pourquoi pas vous ?

Contact : christophe.bertholio@stmartin-bellevue.fr



ETAT CIVIL COMMUNE DE SAINT-MARTIN-BELLEVUE

NAISSANCES : Bienvenue à...

Dates de naissance	Nom	Prénom
02/01/2015	LATOUR FERNEY	Juliette
12/01/2015	MUFFAT-MERIDOL	Agathe
04/02/2015	LUCAS	Owen
18/02/2015	BLONDEAUX	Jade
07/03/2015	HADDOUCH	Maélia
24/03/2015	POISSON	Léonie
01/04/2015	BEN ZANINA	Imran
07/04/2015	BERLIER	Livio
06/05/2015	CADOUX	Matt
22/05/2015	LEVET	Léo
12/06/2015	SMITH	Liam
28/06/15	DJATE	Gabin
01/07/2015	DA COSTA	Olivia
05/07/2015	GAL	Pauline
29/08/2015	MORAND	Benjamin
21/09/2015	GOYET	Mélia
10/10/2015	CHARLON	Timéo
12/10/2015	NICOLLIN	Victor
19/11/2015	ROMANENS	Kara



MARIAGES : Félicitations à...

Dates de mariage	Epoux	Epouse
15/05/2015	OGDEN Frank	JUGE Véronique
19/05/2015	BOUVIER Laurent	METTOT Françoise
06/06/2015	LEGER David	EXCOFFIER Géraldine
13/06/2015	CHENU Loïc	BORGES Laure
20/06/2015	BRIQUET Erwann	OZERAY Sarah
11/07/2015	RUBY Alexandre	DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Alix
18/07/2015	STUPAR Vasile	LAMBERSENS Nadège
18/07/2015	BOUREZ Xavier	PECCOUX Marine
21/07/2015	SONNERAT Marc	LEMOINE Alexandra
22/08/2015	KRÄHENBÜHL Quentin	ROUSSET Marlène
26/09/2015	SCHATZ Chrisophe	CHIARO Aurélie
24/10/2015	BUTHOD GARCON Simon	TISSOT Honorine



DÉCÈS : Condoléances aux familles de...

Dates de décès	Nom	Prénom
17/01/2015	GARCIA	Jean-François
27/01/2015	BERTHERAT	Jeanne
02/02/2015	DÉLÉTRAZ	Roger
11/04/2015	BINDET	Claude
17/05/2015	BÉVILLARD	Olga
21/09/2015	BONNET LIGEON	Antoine



BIO ENERGIES SERVICES

POMPE A CHALEUR – CLIMATISATION

DEPANNAGE – ENTRETIEN – MISE EN SERVICE



Station technique agréée



250, Route de la Touffière - 74370 SAINT MARTIN BELLEVUE

TEL : 04.50.68.43.96 - FAX : 04.50.68.74.09 - bio.energies.services74@gmail.com

RENOVBAIN

RÉNOVATION DE SANITAIRES SANS DÉMONTAGE

TÉL. 04 50 60 37 88 - FAX 04 50 60 81 08



Terrassements - VRD - Assainissement
Déneigement

171, domaine de Charave Tél. 04 50 77 41 98
74330 CHOISY Fax 04 50 77 46 65
E-mail : GAL.T.P@wanadoo.fr

Sarl Atelier Design MASNADA
440 Route de la Touffière



ATELIER
DESIGN
Fabien MASNADA

-Ébénisterie fine
-Meubler sur-mesure
-Design intérieur
-Usinage bois CN

www.atelierdesignmasnada.com



COHENDET TP

NAVES PARMELAN

r.cohendet@cario.fr 04.50.60.61.96

INFOS ADMINISTRATIVES

MÉDECINS

- DR CHAMOT PATRICK
- DR PISSAS JULIEN
www.doc448.fr
- DR MORLAN THIBAUD
07 87 91 15 40

INFIRMIÈRES

- Mme BONNIN RAIWOIT Aline
06 13 80 73 46 ou 04 50 51 03 94
- Mme LERQUET Dorothée
06 13 29 08 63

PHARMACIE DES POMMIERS

04 50 60 52 21

KINÉSITHÉRAPEUTES

- Mme DERONZIER Delphine
04 50 60 81 84
- M. DUCARIN Pascal
04 50 60 81 84

DENTISTE

- Mr CHANTRE Frédéric
04 50 44 69 09

OSTÉOPATHES

- Mme DERONZIER Delphine
04 50 60 81 84
- M. NARCISI Hervé
04 50 09 99 43

CENTRE HOSPITALIER VÉTÉRINAIRE

04 50 60 09 00

ASSISTANTES SOCIALES

- Centre Médico-Social de Cruseilles :
04 50 44 01 19

POMPIERS : 18

GENDARMERIE DE GROISY

04 50 68 00 02

RÉGIE D'ÉLECTRICITÉ

04 50 27 28 96

SERVICE DES EAUX

04 50 65 51 60

ASSISTANTES MATERNELLES

La liste est disponible à la Mairie ou sur le site de la commune. Elle est réactualisée régulièrement.

BABY-SITTERS

La liste est disponible à la Mairie ou sur le site de la commune.

ÉCOLES

- Ecole élémentaire : 04 50 60 35 54
- Ecole maternelle : 04 50 60 33 57

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

04 50 60 38 92
(7h30 - 8h20 et 14h30 - 18h30)

RESTAURANT SCOLAIRE

04 50 60 38 92 (8h30 - 9h30)

MICROCRÈCHE

- Les Marmotins - 04 50 01 47 89

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

04 50 32 12 80

DELEGUE DEPARTEMENTAL DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE

Litiges avec Administrations.
C'est à Mr POINGT, à la préfecture d'Annecy qu'il faut adresser votre courrier. Il vous donnera toutes les indications utiles sur le bien-fondé de votre requête, sur la constitution de votre dossier et, le cas échéant, sur la procédure à suivre pour éventuellement saisir, par l'intermédiaire d'un parlementaire, le médiateur de Paris.
04 50 33 61 16

MAIRIE ST-MARTIN-BELLEVUE

1, route des Ecoles
74370 Saint-Martin-Bellevue

Tél. 04 50 60 32 04 - Fax 04 50 60 80 19

mairie@stmartin-bellevue.fr
www.stmartin-bellevue.fr
www.facebook.com/SaintMartinBellevue

Lundi : 10h - 12h
Mardi et jeudi : 10h - 12h et 16h - 19h
Samedi : 8h30 - 11h30 (sauf juillet et août)

NOUVEAUX ARRIVANTS

Les personnes nouvellement arrivées dans la commune sont invitées à passer en Mairie afin de se faire inscrire sur les listes électorales. Au titre du reversement du « Fonds Frontalier », la Mairie a besoin de recenser les personnes travaillant en Suisse, quelle que soit leur nationalité ; aussi, nous vous demandons de bien vouloir signaler votre statut en Mairie.



1, route des Ecoles
74370 Saint-Martin-Bellevue
Tél. 04 50 60 32 04 - Fax 04 50 60 80 19



www.stmartin-bellevue.fr

